

Communiqué de presse

Ouverture du site

www.mondedommagementnavigo.com

Le vendredi 31 janvier 2020

A la demande de Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, et conscients des difficultés rencontrées depuis le 5 décembre, la RATP et Transilien SNCF ont décidé de dédommager les voyageurs pénalisés par la grève interprofessionnelle nationale.

L'ensemble des clients abonnés disposant d'un forfait de transport en Île-de-France actif en décembre pourront déposer une demande sur le site www.mondedommagementnavigo.com, disponible à partir du 31 janvier 2020.

La mesure s'applique à plus de 3 millions de personnes utilisant les forfaits suivants :

- Navigo Annuel
- Navigo Mois (sur Carte Navigo, Découverte ou smartphone)
- Navigo Solidarité Réduction Mois (75% et 50%)
- Navigo Semaine, (sur Carte Navigo, Découverte ou smartphone)
- Navigo Solidarité Réduction Semaine (75% et 50%)
- Navigo Imagine R
- Navigo Annuel Tarif Senior

Pour bénéficier de ce remboursement il suffit de compléter le formulaire de demande disponible exclusivement sur le site accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Le site sera ouvert pendant 6 semaines pour les dépôts de demande (soit jusqu'au 12 mars), puis ensuite pour une autre période de 4 semaines mais uniquement pour le traitement des réclamations ou pour que les clients puissent compléter leur dossier suite à une demande (document manquant par exemple).

Comment faire ? :

- Pour les abonnés Annuel et Imagine R payant par versements mensuels : si la demande est effectuée en milieu de mois, les abonnés ne seront pas facturés pour la prochaine mensualité payable (hors de cette période, le dédommagement prendra la forme d'un virement bancaire) ;
- Le paiement est effectué par virement ou lettre-chèque. Pour les personnes bénéficiant d'un virement, le libellé sur leur compte sera « **remb.navigo greve** » ;

Les tickets t+ et billets origine/destination, les forfaits courts (Mobilis, Navigo jour, Tickets Jeune Week End / Forfait Jeunes Week End, Paris visite), Navigo Liberté +, et le forfait Améthyste ne sont pas concernés.

Quel Montant pour quel abonnement ?

Le montant correspond à un mois de forfait ou une mensualité, ou une semaine de forfait pour les forfaits semaine (et ce quel que soit le nombre de forfaits semaine achetés).

Soit :

FORFAIT	Zones		FORFAIT	Zones	
NAVIGO ANNUEL	1-5	75,20 €	SOLIDARITE MOIS 75%	1-5	18,80 €
NAVIGO ANNUEL	2-3	68,60 €	SOLIDARITE MOIS 75%	2-3	17,15 €
NAVIGO ANNUEL	3-4	66,80 €	SOLIDARITE MOIS 75%	3-4	16,70 €
NAVIGO ANNUEL	4-5	65,20 €	SOLIDARITE MOIS 75%	4-5	16,30 €
NAVIGO ANNUEL SENIOR	1-5	37,60 €	SOLIDARITE MOIS 50%	1-5	37,60 €
			SOLIDARITE MOIS 50%	2-3	34,30 €
NAVIGO MENSUEL	1-5	75,20 €	SOLIDARITE MOIS 50%	3-4	33,40 €
NAVIGO MENSUEL	2-3	68,60 €	SOLIDARITE MOIS 50%	4-5	32,60 €
NAVIGO MENSUEL	3-4	66,80 €			
NAVIGO MENSUEL	4-5	65,20 €	SOLIDARITE SEMAINE 75%	1-5	5,70 €
			SOLIDARITE SEMAINE 75%	2-3	5,20 €
NAVIGO SEMAINE	1-5	22,80 €	SOLIDARITE SEMAINE 75%	3-4	5,05 €
NAVIGO SEMAINE	2-3	20,85 €	SOLIDARITE SEMAINE 75%	4-5	4,95 €
NAVIGO SEMAINE	3-4	20,20 €			
NAVIGO SEMAINE	4-5	19,85 €	SOLIDARITE SEMAINE 50%	1-5	11,40 €
			SOLIDARITE SEMAINE 50%	2-3	10,40 €
IMAGINE R	1-5	38 €	SOLIDARITE SEMAINE 50%	3-4	10,10 €
			SOLIDARITE SEMAINE 50%	4-5	9,90 €

Contacts presse :

RATP : servicedepresse@ratp.fr

SNCF : servicedepressetransilien@sncf.fr

Île-de-France Mobilités : contactpresse@iledefrance-mobilites.fr